

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ,
AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DE LA JUSTICE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le lundi 19 novembre 2012, démarreront au Tribunal de Première Instance d'Abidjan-Plateau les premiers procès d'une longue série, relatifs aux infractions commises pendant la crise post-électorale.

Le tribunal correctionnel aura à connaître des délits d'association de malfaiteurs, d'infractions à la législation sur les armes, les munitions et les substances explosives, d'atteinte à l'ordre public, etc.

Puis, suivront les procédures relatives aux infractions économiques, aux crimes d'atteinte à la sûreté de l'État et aux crimes de sang.

Il convient d'indiquer que ces audiences qui restent ouvertes au public se tiendront sous haute sécurité.

Le Service de Communication